

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bruxelles, le 22 janvier 2009 – 1 / 3

L'accès au présent avis de presse est soumis à la condition que vous ayez lu et accepté les conditions suivantes.

L'accès au présent avis de presse est réservé à (a) des personnes ayant une expérience professionnelle dans des matières relatives à des investissements tombant sous le champ d'application de l'article 19(1) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* anglais (l'« Ordonnance ») ou (b) des entités ayant un patrimoine important tombant sous le champ d'application de l'article 49 (1) de l'Ordonnance, et d'autres personnes auxquelles il peut légalement être communiqué, (l'ensemble de ces personnes étant appelé les « personnes concernées »). Les Obligations sont accessibles, et toute invitation, offre ou convention de souscrire, d'acquérir ou d'obtenir par d'autres moyens de telles Obligations ne sera engagée qu'avec les personnes concernées. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne devrait pas agir ni se baser sur le présent avis de presse ou toute information quelconque contenue dans celui-ci.

L'information ci-jointe constitue une information réglementée au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Émission d'obligations

Anheuser-Busch InBev (Euronext: ABI) annonce avoir déterminé les conditions financières relatives à l'émission d'obligations pour un montant de 750.000.000 EUR venant à échéance le 2013 (les « Obligations 2013 »), 600.000.000 EUR venant à échéance le 2017 (les « Obligations 2017 ») et 550.000.000 GBP venant à échéance le 2024 (les « Obligations 2024 »). Les obligations porteront intérêt à un taux annuel de 7,375% pour les Obligations 2013, de 8,625% pour les Obligations 2017 et de 9,75% pour les Obligations 2024.

Les obligations seront émises par Anheuser-Busch InBev SA/NV, dont la notation est actuellement de Baa2 (Moody's) et de BBB+ (Standard and Poor's), dans le cadre de son programme *Euro Medium Term Note*. Certaines filiales d'Anheuser-Busch InBev SA/NV garantiront les obligations.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bruxelles, le 22 janvier 2009 – 2 / 3

Les obligations sont offertes et vendues à des personnes non américaines en dehors des États-Unis, conformément à la réglementation S du *US Securities Act* de 1933, tel qu'amendé.

Le produit net de la vente des obligations sera utilisé pour rembourser des dettes à court terme et une partie de l'endettement mis en place pour financer l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies Inc.

Felipe Dutra, CFO d'Anheuser-Busch InBev, a déclaré : « *Nous sommes très heureux de conclure cette transaction sur le marché Euro-obligataire, qui nous permettra de rembourser des dettes à court terme et de réduire notre ligne de crédit A, en tant que partie de la ligne de crédit d'acquisition de 45 milliards USD. Faisant suite aux 5 milliards USD précédemment émis cette année aux États-Unis, cette transaction nous permet également d'approfondir notre relation avec les investisseurs à rendements fixes en Europe et renforce notre accès aux Marchés des Capitaux Obligataires à l'échelle mondiale.* »

À propos d'Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, Belgique. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. En tant que société réellement tournée vers les consommateurs et dynamisée par les ventes, Anheuser-Busch InBev s'appuie sur un portefeuille de plus de 200 marques comprenant les marques phares mondiales Budweiser, Stella Artois et Beck's, des marques multi-pays à forte croissance, telles que Leffe et Hoegaarden, ainsi que des fortes 'perles locales', comme Bud Light, Skol, Brahma, Quilmes, Michelob, Harbin, Sedrin, Cass, Klinskoye, Sibirskaya, Korona, Chernigivske et Jupiler, entre autres. La société possède également une participation de 50 pour cent dans Grupo Modelo, le brasseur leader au Mexique et le brasseur de la marque mondiale Corona, et 27 pour cent des parts du brasseur chinois Tsingtao, dont la bière qui porte le même nom est la plus vendue en Chine. Le dévouement à l'héritage et la qualité d'Anheuser-Busch InBev trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, établie à St. Louis aux États-Unis en 1860. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de ses 120.000 collaborateurs basés dans des opérations dans plus de 30 pays dans le monde entier. La société aspire à être La Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur. Pour plus d'informations, consultez notre site internet www.ab-inbev.com.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bruxelles, le 22 janvier 2009 – 3 / 3

Contacts Anheuser-Busch InBev :

Marianne Amssoms

Vice President Global External Communications
Tel: +32-16-27-67-11
E-mail: marianne.amssoms@inbev.com

Fabio Spina

Vice President Investor Relations
Tel: +32-16-27-62-43
E-mail: fabio.spina@inbev.com

Thekke Gerdes

Investor Relations
Tel: +32-16-27-68-88
E-mail: thekke.gerdes@inbev.com

Les obligations mentionnées ci-dessus n'ont pas été ni ne seront enregistrées conformément au Securities Act américain de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), ou conformément à toute disposition législative de droit financier dans tout autre pays ou juridiction et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act. Par conséquent, les obligations ne sont offertes et vendues qu'en dehors des États-Unis à certaines personnes non américaines, conformément à réglementation S du Securities Act. Aucune offre publique des obligations ne sera faite aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres obligataires aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.